

Communiqué de presse | Internationale des Amis de la Nature

Journée des droits de l'homme / Protection des enfants / Voyages / Tourisme / Vidéos explicatives



RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME – ÉGALEMENT DANS LE TOURISME !

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, l'Internationale des Amis de la Nature appelle l'industrie du tourisme à s'engager davantage pour le respect des droits de l'homme.

Vienne, le 6 Décembre 2018

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 217 A, « Déclaration universelle des droits de l'homme ». Aujourd'hui, 70 ans plus tard, les droits de l'homme continuent d'être bafoués dans de nombreuses régions du monde, également dans le tourisme.

Un copieux petit-déjeuner buffet, des boissons aux couleurs exotiques au bord de la piscine, un service 24h / 24, une plage de sable fin et une mer bleue ... C'est ainsi que beaucoup imaginent des vacances reposantes. « Mais derrière les décors colorés, les choses ne sont pas si idylliques dans de nombreux endroits », explique Cornelia Kühhas, experte en tourisme de l'Internationale des Amis de la Nature (IAN). « Les employés travaillent souvent dans des conditions précaires, les femmes et les enfants sont exploités sexuellement, les projets touristiques sont réalisés sans impliquer les populations, des personnes doivent quitter leurs villages pour la mise en œuvre de projets touristiques, les ressources naturelles sont exploitées, ... »

Le pouvoir des voyageurs

Mais que puis-je faire en tant que voyageur ? Comment reconnaître les tour-opérateurs engagés dans le respect des droits humains ? Les réponses figurent dans deux vidéos de l'Internationale des Amis de la Nature, brèves et précises : les vidéos explicatives « Les droits humains dans le tourisme » et « Respecter les droits des enfants, aussi dans le tourisme ! » montrent à l'aide d'exemples, pourquoi et comment le tourisme influe sur les droits de l'homme et des enfants, sur la contribution possible des voyageurs et sur la manière dont les voyageurs peuvent assumer leurs responsabilités. (Lien vidéos : <https://www.nf-int.org/fr/publikationen/videos>)

Pour un tourisme dont tout le monde profite

L'Internationale des Amis de la Nature s'engage depuis de nombreuses années dans le développement d'un tourisme durable, pour un tourisme respectueux de la nature et des gens. En 2012, elle a cofondé avec d'autres ONG et voyageurs la « Table ronde des droits humains dans le tourisme », une initiative internationale multia-acteurs visant à promouvoir les droits humains dans le tourisme. Elle se définit comme source d'inspiration et plate-forme ouverte pour les entreprises, les organisations et institutions qui œuvrent pour le respect des droits de l'homme, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans le tourisme.

Quatorze organisateurs de voyages ainsi que les fédérations de tourisme autrichienne, allemande et suisse ont déjà adhéré à la Table ronde. Ils se sont engagés à intégrer les normes relatives aux droits humains dans leur pratique commerciale et à sensibiliser les clients, les entreprises partenaires et les employés au respect des droits humains. Pour en savoir plus sur la « Table ronde sur les droits humains dans le tourisme » et ses membres, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.humanrights-in-tourism.net/en/startseite.html>

L'Internationale des Amis de la Nature (IAN) est l'organisation faîtière internationale du mouvement des Amis de la Nature, comptant plus de 45 organisations membres et environ 350 000 adhérents. Une priorité dans les activités est accordée au développement durable de l'environnement et de la société. L'IAN est membre des « Green10 », une coalition des dix principales ONG environnementales, opérant au plan de l'Union européenne

Contact :

Cornelia Kühhas

Internationale des Amis de la Nature, Service Presse et Communication

Tél. : +43 (0)1 89 23 877-41

Courriel : cornelia.kuehhas@nf-int.org